

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-07-011

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2021

Sommaire

Direction Générale des Finances Publiques / DDFIP18

18-2021-07-15-00002 - Offre de recrutement - Agent de catégorie C de la fonction publique de l'État (1 page)

Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations 18 / Direction

18-2021-07-15-00004 - AP date élections professionnelles 2021 (2 pages)

Page 5

Direction Générale des Finances Publiques

18-2021-07-15-00002

Offre de recrutement - Agent de catégorie C de
la fonction publique de l'État



PACTE

Fiche de déclaration des offres de recrutement

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	Direction départementale des Finances publiques du Cher	13001020000017
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone 0248697164
Adresse	N° : 2 Rue : Boulevard Lahitolle Commune : BOURGES Code postal : 18021 BOURGES CEDEX	Courriel ddfip18.ppr.personnel@dgifip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Marc GUAZZELLI	Téléphone 0248697157
Fonction	Adjoint du Directeur des Finances publiques	Courriel Marc.guazzelli@dgifip.finances.gouv.fr

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01 12 21
Emploi exercé	Agent administratif des Finances publiques	Date de fin	30 11 22
Rémunération brute mensuelle	1 554 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 28 ans au plus, sans diplôme ou avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT Ou être âgé(e) de 45 ans et plus, en situation de chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux.		
Descriptif de l'emploi	Les missions exercées dépendent du service d'affectation (par exemple : la tenue de la comptabilité de l'État / la gestion, le contrôle et le recouvrement de l'impôt / la gestion des ressources humaines et budgétaires, etc).		
Lieu d'exercice de l'emploi	BOURGES et SAINT-AMAND-MONTROND.		
Domaine de formation souhaité	Des notions en bureautique seraient appréciées.		
Nombre de postes ouverts	2		

PROCEDURE DE RECRUTEMENT			
Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	10	09	2021
Lieu des épreuves de sélection	DDFIP du Cher 2 Boulevard Lahitolle 18000 BOURGES		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la aux directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations 18

18-2021-07-15-00004

AP date élections professionnelles 2021



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

**Arrêté n° 2021-DDETSPP-039 du 15 juillet 2021
portant fixation de la date de l'élection des représentants au comité technique
de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations du Cher**

Le directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 notamment l'article 47 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires modifiant l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER en tant que Préfet du Cher ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n° 2021-772 du 17 juin 2021 relatif à la mise en place des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-0322 du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-0734 du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Messieurs Arnaud BONTEMPS et Olivier NAYS, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture du Cher ;

Arrête :

Article 1

La date des élections des représentants au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher est fixée au **14 décembre 2021**.

Article 2

Le directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations du Cher est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher en s'adressant au tribunal administratif d'Orléans, sis 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, et accessible par l'application Telerecours (<https://www.telerecours.fr/>).

Article 4

La Secrétaire générale et les directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux fonctionnaires délégataires susvisés et publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture du Cher.

Fait à Bourges, le 15 juillet 2021

Pour le Préfet
et par délégation,
Le directeur adjoint,

[Signé]

Olivier NAYS